



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Etterbeek**

Service Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Avenue des Casernes, 31/1  
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 07/02/2024

N/Réf. : ETB20233\_720\_PU

Gest. : MB/CS

V/Réf. : 11741

Corr: Benabdelkader Younes Karirn

NOVA : 05/XFD/1869474

**ETTERBEEK. Place Saint-Antoine, 32**

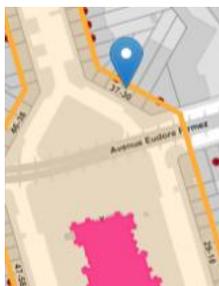
(= zone de protection de l'Église Saint-Antoine)

**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : mettre en conformité  
l'ensemble des menuiseries en façade avant et changer la porte  
d'entrée côté droit (pvc vers bois)**

**Avis de la CRMS**

Madame, Monsieur,

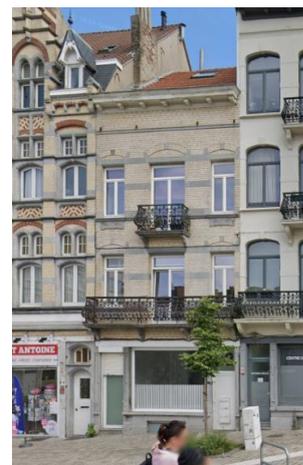
En réponse à votre courrier du 09/01/2024, nous vous communiquons les remarques émises par la CRMS en sa séance du 31/01/2024, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale  
©Brugis



Vue de l'enfilade des maisons en face de l'église Saint-Antoine. ©Google Street View



Vue en 2023 de la maison  
©Google Street View

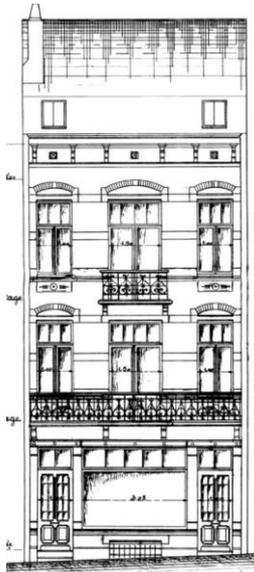
*Le bien est compris dans la zone de protection de l'église Saint-Antoine classée comme monument par l'arrêté du Gouvernement du 04/03/2004*

Le bien est une maison de style éclectique avec un rez-de-chaussée commercial construite en 1913.

La présente demande vise la mise en conformité des menuiseries de la façade avant qui diffèrent de la situation de droit, qui correspond à l'élévation de 1913, et le remplacement de la porte d'accès aux logements du rez-de-chaussée (porte de droite) par une nouvelle porte en bois peinte en blanc.

Les menuiseries existantes et demandées à la régularisation sont les châssis des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, aujourd'hui en bois peint en blanc avec deux ouvrants et des impostes sans divisions, la vitrine commerciale, en bois mouluré et ne présentant pas d'impostes dans sa forme actuelle et la porte de gauche du rez-de-chaussée, en PVC avec une grande fenêtre en vitrage fumé.

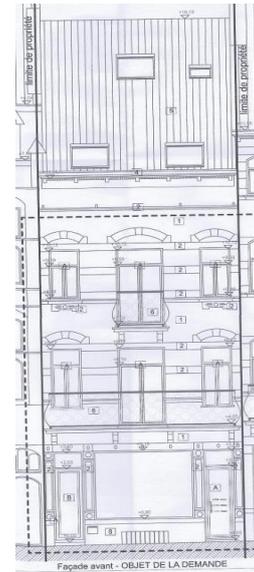
1/2



Situation de droit (élévation de 1913).  
Image extraite du dossier de demande



Vue en 2023 de la maison ©Google Street View



Situation projetée. Image extraite du dossier de demande

### Avis de la CRMS

Les châssis actuels, des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, récents et en bois mouluré, semblent de qualité et peuvent être maintenus sans être assortis de croisillons. Sur une carte postale ancienne (avant 1920), les impostes ne sont pas équipées de croisillons. Peut-être n'ont-ils jamais été mis en œuvre (bien que dessinés sur l'élévation de 1913)? Aux étages, la CRMS conseille par ailleurs la mise en place de porte-fenêtre en bois avec des panneaux pleins pour la partie inférieure, plus adaptés au style architectural et aux proportions des baies.

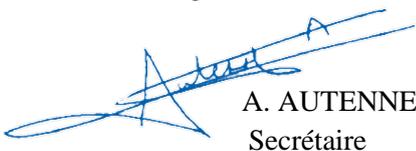


Carte postale ancienne (avant 1920 avec vue partielle (à droite) de la maison. Source : bruciel.brussels<sup>1</sup>

Au rez-de-chaussée, si la vitrine actuelle en bois sans croisillons peut être maintenue, la CRMS n'est, par contre, pas favorable à la régularisation de la porte d'entrée de gauche, ni au maintien du caisson à volet de piètre qualité, ni à la nouvelle porte de droite telle que proposée. Ces éléments sont dévalorisants pour la façade. La CRMS demande de recourir à des portes de qualité (usage du bois, divisions basées sur les portes disparues, moulurations, verre clair, etc.) et de conserver une composition symétrique. Elle recommande de s'inspirer du dessin de 1913 et/ou de portes similaires début du XX<sup>e</sup> siècle, mais certainement pas de la porte du n° 31 voisin, peu qualitative. La baie du jour de cave gagnerait aussi à être améliorée (matériau et type de protection). La CRMS préconise aussi une teinte foncée pour les menuiseries, situation représentée sur la carte postale ancienne.

De façon générale, les immeubles de la place Saint-Antoine ont été appauvris par une multitude d'interventions peu qualitatives (châssis, devantures, multiplication de verre opaque aux rez-de-chaussée, etc.). Chaque dossier doit être l'occasion d'améliorer la situation, pour l'immeuble et pour le paysage urbain de manière générale. Dans ce contexte, le traitement des menuiseries et devantures doit faire l'objet d'un soin particulier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président f.f.

c.c. : [csmets@urban.brussels](mailto:csmets@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [younes.benabdelkader@etterbeek.brussels](mailto:younes.benabdelkader@etterbeek.brussels)